



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

*Séance du conseil municipal*  
*Le 12 janvier 2021, 19 heures*  
Présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance

#### 2. Approbation de l'ordre du jour du 12 janvier 2021

#### 3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbaux de la séance du 1 décembre 2020

3.2 Approbation du procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 à 19h

3.3 Approbation du procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 à 19h30

#### 4. Gestion administrative

4.1 Adoption du règlement numéro 47-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin de créer les zones RU2-169.2 et RU2-170.2 et d'y autoriser l'usage HABITATION 2 et permettre les immeubles de 3 étages dans la zone RU1-195

4.2 Correspondance

4.3 Nomination d'une personne responsable des transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

4.4 Nomination d'une personne responsable des demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour l'année 2021

4.5 Démission de madame Sonia Legault à titre d'agente de coordination locale de la petite enfance

## **5. 1er Période de questions**

## **6. Gestion financière**

6.1 Comptes à payer

6.2 Dépôt de la liste des virements bancaires

6.3 Dépôt du rapport des achats effectués en vertu de la délégation de pouvoir et engagement financier

6.4 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2020

6.5 Renouvellement de mandat à Me Ronald Rodrigue - Recouvrement de taxes impayées

## **7. Transport routier et hygiène du milieu**

7.1 Autorisation à la compagnie GDG Environnement de demander pour et au nom de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC)

7.2 Permission de voirie du MTQ - Entretien et raccordement routier

## **8. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

8.1 Demande de dérogation mineure # 2020-011 – 3 rue du Moulin - Permettre qu'un agrandissement du bâtiment principal empiète dans la marge avant de 1.2 mètres, soit à 6.4 m de la limite de terrain avant, alors que la grille des usages et des normes de la zone RU1-146 exige une marge avant minimale de 7,6 mètres pour un bâtiment principal.

## **9. Santé et bien-être**

9.1 Aucun

## **10. Loisirs et culture**

10.1 Aucun

## **11. Sécurité publique**

11.1 Aucun

**12. Deuxième période de questions**

**13. Levée de l'assemblée**

PROJET